Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 034-213402076-20260930-30_09_26_1-DE

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 17
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Objet :

Modification des statuts du SIVOM du Canton d'Agde

N° 30-09-26 N°1

SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 30 septembre à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :
M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël.

MANDANTS ET MANDATAIRES :
M. Christian RIBEIRO a donné procuration à Mme Fabienne FABRE
M. Jean Louis LAUX a donné procuration à Mme Sylvie SALVADOR

ABSENTS EXCUSES :
Mme Brigitte PRENAT, M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Christian GARDET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le président du SIVOM Canton d'Agde a sollicité la Commune, pour la validation de la mise à jour des statuts du syndicat.

En effet, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les membres du Conseil municipal, valident ces nouveaux statuts.

Il est précisé que la commune de Pomérols adhère aux compétences de gestion de la fourrière animale et à la brigade d'enlèvement des tags.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 034-213402076-20260930-30_09_26_1-DE

- **D'APPROUVER** la mise à jour des statuts du SIVOM du Canton d'Agde telle que présentée en annexe.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire**.**

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 17
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Objet :

Approbation du rapport d'activité 2025 du SIVOM du Canton d'Agde

N° 30-09-26 N°2

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 30 septembre à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :
M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël.

MANDANTS ET MANDATAIRES :
M. Christian RIBEIRO a donné procuration à Mme Fabienne FABRE
M. Jean Louis LAUX a donné procuration à Mme Sylvie SALVADOR

ABSENTS EXCUSES :
Mme Brigitte PRENAT, M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Christian GARDET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le président du SIVOM Canton d'Agde a sollicité la Commune, pour la validation de la mise à jour des statuts du syndicat.

En effet, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les membres du Conseil municipal, valident ces nouveaux statuts.

Il est précisé que la commune de Pomérols adhère aux compétences de gestion de la fourrière animale et à la brigade d'enlèvement des tags.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

- PREND ACTE du rapport d'activité 2025 du SIVOM du Canton d'Agde

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 034-213402076-20260930-30_09_26_3-DE

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 17
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Objet :

Redevance GRDF au titre de l'occupation du domaine public pour des ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2026

N° 30-09-26 N°3

SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 30 septembre à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :
M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël.

MANDANTS ET MANDATAIRES :
M. Christian RIBEIRO a donné procuration à Mme Fabienne FABRE
M. Jean Louis LAUX a donné procuration à Mme Sylvie SALVADOR

ABSENTS EXCUSES :
Mme Brigitte PRENAT, M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Monsieur le Maire expose que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que pour les canalisations particulières de gaz, est fixée en fonction de la formule suivante : PR = (0.035 x L+ 100) x CR

L'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz sur la commune de Pomérols correspondent à 4 472 ml de canalisations, la redevance pour l'année 2026 s'élève à la somme de 369 € selon la formule suivante : (0,035 x 4 472 + 100) x 1.44 = 369€.

Il appartient aux membres du conseil de se prononcer sur ce montant.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 034-213402076-20260930-30_09_26_3-DE

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'APPROUVER la redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public pour des ouvrages de distribution de gaz pour un montant de 369 € .

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire**.**

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 034-213402076-20260930-30_09_26_4-DE

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 17
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Objet :

Désignation d'un correspondant incendie et secours suite aux élections municipales

N° 30-09-26 N°4

SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 30 septembre à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :
M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël.

MANDANTS ET MANDATAIRES :
M. Christian RIBEIRO a donné procuration à Mme Fabienne FABRE
M. Jean Louis LAUX a donné procuration à Mme Sylvie SALVADOR

ABSENTS EXCUSES :
Mme Brigitte PRENAT, M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que par courrier en date du 4 septembre 2026 Madame la Préfète de l'Hérault a sollicité la commune afin qu'un correspondant incendie et secours soit désigné par délibération.

Monsieur le Maire indique que son rôle consiste à participer à l'élaboration et à la modification des documents du service local d'incendie et de secours, de concourir à la mise en œuvre des actions de planification et d'information préventive, à sensibiliser les habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Ainsi Monsieur le Maire propose de désigner, Monsieur Thiery SICARD comme correspondant incendie et secours.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 034-213402076-20260930-30_09_26_4-DE

DECIDE A L'UNANIMITE

- DE DESIGNER Monsieur Thierry SICARD, conseiller municipal délégué à la Sécurité, comme correspondant incendie et secours de la commune de Pomérols.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire**.**

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers
Canton de Pézenas

Nombre de Conseillers : **19**
En exercice : 19
Votants : 17
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Objet :

Aménagement de l'avenue de Pinet – Demande de subvention auprès du Conseil départemental

N° 30-09-26 N°5

SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 30 septembre à dix-huit heure trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS :
M. Laurent DURBAN, Mme Céline CAPDIVILLA, Mme Fabienne FABRE, M. Jean Louis LANET, Mme Marie-Line THIEULES, M. Jean Luc LAVERGNE, Mme Sylvie SALVADOR, Mme Marie GARCIA, Mme Laure DEMARCQ, Mme Ana BAYONA, Mme Nathalie ROBERT, M. SICARD Thierry, M. GARDET Christian, M. Sébastien MACIA, M. DERRIEUX Mickaël.

MANDANTS ET MANDATAIRES :
M. Christian RIBEIRO a donné procuration à Mme Fabienne FABRE
M. Jean Louis LAUX a donné procuration à Mme Sylvie SALVADOR

ABSENTS EXCUSES :
Mme Brigitte PRENAT, M. GIMENEZ Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline CAPDIVILLA

RAPPORTEUR : Mr Laurent DURBAN

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la réhabilitation et de la sécurisation des entrées de ville, la commune souhaite procéder à l'aménagement de l'avenue de Pinet.

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire la vitesse des véhicules, par la création de chicanes ainsi que l'aménagement de places de stationnement.

À cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis estimatif correspondant à ces travaux, dont le montant s'élève à 9 000,00 € HT.

Il propose au Conseil de l'adopter, de décider d'en poursuivre la réalisation et de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'APPROUVER le projet présenté d'aménagement de l'avenue de Pinet dont le montant estimatif s'élève à la somme de 9 000 € HT.

- DE POURSUIVRE la réalisation du projet.

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire**.**

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement